

1 Les années de formation : le contexte social et historique

Le contexte social : la noblesse de robe

Blaise Pascal naît à Clermont — qui deviendra Clermont-Ferrand à partir de 1630 — le 19 juin 1623.

Sa famille, depuis au moins la fin du XV^e siècle, représente typiquement cette élite du tiers état qui frappe aux portes de la noblesse. Elle est en effet composée d'une part de riches marchands, portés par l'expansion économique du « beau XVI^e siècle », et d'autre part d'« officiers », c'est-à-dire de hauts titulaires de charges publiques. Ces derniers, étroitement associés à la construction de l'État administratif moderne, constituent ce qu'on appelle la « noblesse de robe » (robe du magistrat), par opposition à la « noblesse d'épée ».

En 1586, le grand père de Pascal, Martin Pascal, devient trésorier de France, responsable de la Généralité de Riom, qui couvre toute l'Auvergne. Étienne Pascal, le père de Blaise, est président à la Cour des aides, établie à Montferrand. Cette Cour est à la fois une haute juridiction du contentieux fiscal et un organe administratif de répartition des impôts.

Cette profonde inscription de la famille Pascal dans une couche sociale si particulière mérite qu'on s'y arrête ; elle fournit un élément contextuel — historique et sociologique — capital pour l'appréciation de l'œuvre pascalienne.

Il faut rappeler qu'en France, l'État national moderne s'est construit, pour l'essentiel, en l'espace de trois siècles, depuis le règne

de Louis XI — mort en 1483 — jusqu'à la Révolution française, parachevée sur ce point par Napoléon.

Cet État s'est bâti en ruinant progressivement les institutions féodales. Celles-ci étaient marquées par la multiplicité et la variété des pouvoirs, la multiplicité et la variété des sources et des modalités du droit, la multiplicité et la variété des « corps » et communautés autonomes dont elle était composée, à la manière d'un *organisme* complexe.

Contre cet État organique, emboîtement de multiples États, s'impose progressivement — très progressivement mais continûment sur le long terme — un *mécanisme* étatique unitaire, dominé par un souverain (monarchique puis démocratique), dépositaire exclusif de l'autorité en tous domaines, sans exception. Ce souverain exprime sa volonté par la loi, source unique du droit, et exerce cette volonté par l'administration et ses fonctionnaires, agents d'exécution interchangeables, rouages de la mécanique étatique.

Thomas Hobbes, dans l'introduction de son *Léviathan*, définit en 1651 l'État comme un « animal artificiel », c'est-à-dire une machine, dont le souverain est « l'âme artificielle », et dont « les magistrats et les autres fonctionnaires préposés aux tâches judiciaires et exécutives sont les articulations artificielles¹ » : ce faisant, en véritable visionnaire, Hobbes met au jour l'essence de l'État moderne, en un moment pourtant où sa réalité est encore loin de se manifester de manière évidente.

En réalité, si Hobbes a la capacité d'anticiper par ses analyses sur une forme d'État encore à venir, c'est qu'il l'appelle de ses vœux : Hobbes voit ce qu'il *veut* voir venir, lui et tous ces penseurs rationalistes qui effectuent, en un demi-siècle (la première moitié du XVII^e), la plus extraordinaire révolution de pensée qu'ait connue l'Occident depuis Platon et Aristote. Ce qu'ils veulent, c'est le règne de la raison, conçu comme le règne de la loi, en tout domaine, une et la même pour chacun, une et la même en chaque chose : loi (juridique) du souverain terrestre ou loi (« scientifique ») du Dieu souverain.

1. *Léviathan*, traduction R. Tricaud, Sirey, p. 5.

Hâtons-nous pourtant d'ajouter que si Hobbes porte clairement l'exigence rationaliste dans le domaine politique, d'autres, comme Descartes, s'y refuseront, non sans en évoquer la tentation. Il suffit à cet égard de relire les premières pages de la deuxième partie du *Discours de la méthode* (1637), manifeste cartésien du rationalisme moderne.

Descartes, témoin des premiers grands essais d'urbanisme rationnel (militaire d'abord), y évoque « ces anciennes cités qui, n'ayant été au commencement que des bourgades, sont ordinairement si mal compassées [tracées au compas], au prix de [en comparaison de] ces places régulières qu'un ingénieur trace à sa fantaisie dans une plaine ». Il compare précisément l'État à ces villes médiévales, constructions baroques et sans règle d'une histoire chaotique ; il rêve d'une cité où, comme autrefois à Sparte, les lois tendraient « toutes à même fin » ... mais il finit par conclure, comme Montaigne avant lui, à l'absolue nécessité de ne rien toucher à « ces grands corps », les États, qui « sont trop malaisés à relever étant abattus ou même à retenir étant ébranlés » (*Discours*, deuxième partie).

C'est dans cet horizon politique et intellectuel qu'il faut comprendre le contexte sociologique de la famille Pascal et du jeune Blaise : l'appartenance à une couche sociale — la noblesse de robe — qui, certes, accompagne l'émergence de l'État moderne, en sert les intérêts et en recueille les bénéfiques mais qui, à un moment donné, entre en contradiction avec l'évolution même de l'État moderne.

Parmi ces bénéfiques, la fameuse « paulette », du nom du financier Paulet, son concepteur : cette pratique, inaugurée en 1604, institution majeure de la monarchie de l'Ancien Régime, permet, moyennant redevance, non seulement aux « officiers » d'acheter leur « office » (charge ou fonction publique, comme celles de magistrat ou de percepteur-répartiteur d'impôts), mais de le léguer à leurs héritiers, comme une sorte de propriété privée.

Cette forme de privatisation de la fonction publique, fondement financier et institutionnel de la noblesse de robe, était le prix payé par la monarchie à l'appui indispensable que, dans les temps

difficiles du XVI^e siècle¹, elle avait pu obtenir de l'élite du tiers état, contre ses ennemis : factions religieuses et grands aristocrates.

Le contexte social: une impasse sociologique

Plusieurs historiens ont souligné le lien organique du courant janséniste — auquel appartient Pascal, on aura l'occasion de le voir — et de la noblesse de robe ; à commencer par Sainte-Beuve, qui le qualifie ainsi dans le *Discours préliminaire* (1837) de son monumental et admirable *Port-Royal*² : « Port-Royal fut l'entreprise religieuse de l'aristocratie de la classe moyenne en France. »

Plusieurs historiens ont aussi souligné, par la suite, l'impasse sociologique et institutionnelle dans laquelle s'est engagée cette couche sociale, « patriciat de la haute bourgeoisie », ou « tiers état supérieur », comme la nomme encore Sainte-Beuve. Avec Louis XIII et Richelieu, et, plus encore, avec Mazarin, Colbert et Louis XIV, la monarchie française se transformait dans le sens de l'absolutisme, et arriva le moment où cette transformation exigeait de détruire l'autonomie et les prétentions de l'aristocratie bourgeoise.

-
1. L'époque de François I^{er} (1515-1547) et d'Henri II (1547-1559) est une époque d'expansion (démographique, économique et culturelle) ; le territoire national est épargné par la guerre et la construction de l'État moderne avance à grands pas. En revanche, la période qui suit est douloureusement marquée par les guerres de Religion, l'instabilité politique et la fin des progrès économiques. Les guerres de Religion sont loin de se réduire à un conflit religieux entre protestants et catholiques ; ce n'est pas moins de la moitié de la noblesse française qui épouse la cause protestante en réaction contre l'État monarchique, et c'est tout l'édifice politique construit depuis Louis XI qui est en fait visé et menacé. Henri IV, roi de France en 1589, effectivement maître du pays en 1594, parvient à restaurer l'État en le situant au-dessus des factions religieuses et en le présentant comme le garant d'un ordre et d'un intérêt publics irréductibles aux passions religieuses et aux intérêts locaux. C'est le sens de l'édit de Nantes (1598).
 2. « Port-Royal » désigne l'abbaye située dans la vallée de Chevreuse (et son antenne parisienne) qui est devenue, à partir des années 1630, le centre de regroupement et de rayonnement des jansénistes ; on emploie très couramment « Port-Royal » pour dire « jansénisme ».

En effet, les nécessités mêmes d'une tendance de longue durée, conduisant à la souveraineté politique moderne, impliquaient de mettre un frein aux ambitions de la noblesse de robe et à sa tentative de privatiser l'État à son compte. Au temps de Richelieu, de Mazarin et de Colbert, l'État monarchique, plus riche, plus fort, en passe de vaincre définitivement les oppositions religieuses et aristocratiques, commence à se donner les moyens d'un gouvernement et d'une administration publics rationnels, et à constituer une haute fonction publique, constituée de « commissaires » et d'« intendants » directement soumis à l'autorité politique. Dans son *Testament politique*, rédigé vers 1640, Richelieu ne cache pas son hostilité au système de la vénalité des charges publiques, tout en reconnaissant que la « raison d'État » — qui est pour Richelieu un pis-aller et pas du tout un idéal — interdit encore d'y mettre fin.

Les intendants et les commissaires (titulaires d'une « commission » et non plus d'un « office ») seront de plus en plus les *rouages* du *mécanisme* étatique naissant, au détriment du « corps intermédiaire » constitué par la noblesse de robe. Cette couche sociale voit ainsi ses ambitions politiques frustrées, alors même que, par ailleurs, ses ambitions sociales restent étroitement limitées par la « véritable » aristocratie — la noblesse d'épée. Cette dernière est d'autant plus crispée sur le monopole de la représentation et du prestige social, sur ses privilèges et l'extorsion de la rente foncière, base rurale de sa richesse, que, « domestiquée » à la Cour, elle est définitivement exclue du pouvoir. Pour la noblesse de robe, aucune issue « par le haut » n'est donc possible, qui aurait pu consister dans une éventuelle incorporation à la « vraie » noblesse ; la noblesse de robe sentira toujours sa bourgeoisie — une bourgeoisie dont elle n'est que la forme administrative et judiciaire.

Pour reprendre une remarquable formule de Paul Bénichou¹, « l'hérésie sociale du jansénisme a consisté surtout dans l'affirmation d'une certaine indépendance de la conscience ». Que reste-t-il en effet à ceux qui se veulent les représentants les plus éclairés d'un groupe social condamné dans ce qu'il sent comme sa vocation, et

1. Paul Bénichou, *Morales du Grand Siècle*, p. 186.

de plus en plus durement réprimé — jusqu'à, faut-il le rappeler, la destruction, pierre par pierre, de l'abbaye de Port-Royal des Champs, sur l'ordre exprès de Louis XIV, en 1713? Que reste-t-il en effet sinon le retranchement dans l'absolu de la conscience et le mépris radical pour toutes les formes de l'autorité usurpée, expression d'un monde « déchu »?

« Si mes lettres sont condamnées à Rome, ce que j'y condamne est condamné dans le ciel. *Ad tuum, domine Jesu, tribunal appello* [à ton tribunal, Seigneur Jésus, j'en appelle] » (*Pensées*, LG 714¹). Cette formule de Pascal, prononcée au lendemain de la « mise à l'Index² » des *Provinciales*, le 6 septembre 1657, résume l'esprit de cette résistance, tout intérieure, de Port-Royal à la fois contre le despotisme du roi et celui du pape.

Ce refus, tout intérieur, fait de Pascal un authentique réactionnaire, et cette position, loin de condamner sa pensée, permet d'en saisir la lucidité et la paradoxale modernité. C'est parce que Pascal se refuse à « être de son temps » et rejette tout à la fois les tendances religieuses, politiques et philosophiques (le rationalisme) qui y sont à l'œuvre, qu'il acquiert par son génie la capacité de les comprendre dans leur essence et dans leurs limites.

On pourrait risquer à cet égard une double comparaison. Comparaison avec Platon, qui saisit d'autant mieux l'essence et la caducité de la cité grecque et de l'esprit de la Grèce classique, qu'il les rejette avec vigueur. Comparaison avec Rousseau, qui pénètre avec une flamboyante lucidité l'esprit des Lumières, à la mesure de l'amertume qu'il suscite en lui...

-
1. Rappelons-le une dernière fois : « LG 714 », pour fragment n° 714 dans l'édition Le Guern, chez Folio-Gallimard.
 2. L'« index *librorum prohibitorum* » est la « liste des livres interdits » à la lecture des catholiques, établie depuis 1559 par le Vatican, à la demande de l'Inquisition ; sur cette liste, *Les Provinciales* de Pascal figurent aux côtés des écrits de Copernic (entrés en 1616), et de Galilée. La dernière édition date de 1948, et la dernière inscription d'un ouvrage sur cette liste date de 1961.

Pascal est un penseur « décalé », issu d'un groupe social « décalé », et c'est ce décalage qui assure la valeur immense de sa pensée, une pensée qui transcende assurément par là les limites de son temps.

Le contexte historique

Cette mise en situation socio-historique invite à donner quelques précisions sur le cadre historique plus général dans lequel s'insère la vie de Pascal. Il se trouve que ce cadre d'une quarantaine d'années présente une unité et constitue une période originale dans l'histoire de France.

Pascal est né en 1623, il meurt en 1662. Il se trouve que Richelieu accède et s'installe définitivement au pouvoir, à titre de « principal ministre », en 1624 ; à la mort de Richelieu (1642) — qui précède de quelques mois celle de Louis XIII (1643) — Mazarin lui succède, qui est sa créature, cardinal lui aussi d'ailleurs. Il détiendra la réalité du pouvoir sous la régence, et avec la complicité étroite d'Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII, puis sous la royauté du jeune Louis XIV (né en 1638). Mazarin meurt en 1661, et c'est à ce moment que se révèle le Roi-Soleil, qui décide d'assumer la plénitude du pouvoir.

Cette période, où, dans la plus parfaite continuité politique et idéologique, se succèdent Richelieu et Mazarin, est connue sous le nom de « ministériat », parce que le pouvoir y est confié, de manière continue, à un ministre dirigeant, jouissant de la confiance du souverain et de la délégation permanente de son autorité.

Richelieu et Mazarin poursuivent avec constance les mêmes objectifs, qui seront également ceux de l'absolutisme louis-quatorzien :

- sur le plan intérieur : affirmation exclusive de la souveraineté monarchique, en brisant autant que possible toutes les formes de « contre-pouvoirs » ou d'autorités parallèles ; cela signifie notamment le démantèlement des capacités militaires et politiques des protestants français (problème réglé par Richelieu), la neutralisation puis la domestication de l'aristocratie nobiliaire, la mise au pas de l'aristocratie bourgeoise (noblesse de robe), et le ferme contrôle de l'Église de France ;

- sur le plan extérieur : affirmation de la France comme puissance majeure sur le théâtre européen ; cela signifie concrètement faire pièce à l'ambition hégémonique des Habsbourg (d'Espagne et d'Autriche), qui, à l'Est et à l'Ouest, prennent le territoire national en tenailles, et mener pour cela une politique étrangère guidée par la seule raison d'État et non par des principes religieux soucieux de défense de la catholicité (d'où l'alliance sans complexe avec les princes protestants allemands).

En quelques années, signes mesurables de la réalité de cette politique, la pression fiscale exercée sur la population est multipliée par trois, et les effectifs armés permanents passent à cent mille hommes, contre une vingtaine de milliers au plus fort des guerres d'Italie, un siècle et demi plus tôt.

De cette période, si on laisse de côté les péripéties extérieures, un épisode mérite d'être cité, et notamment parce qu'il n'a pas manqué d'affecter la vie de Pascal, et celle de ses contemporains : la Fronde (1648-1653).

Sous ce nom on désigne en réalité une période extrêmement troublée, regroupant des épisodes multiples et complexes, qui ont affecté une large partie du territoire national sur une période de plusieurs années. Ces épisodes ont ce point commun d'exprimer de façon violente la cristallisation de l'ensemble des oppositions internes à l'installation de l'absolutisme. La Fronde est au fond une sorte de révolution avortée — au moment où la Révolution anglaise, elle, connaît le succès — et avortée en raison de la division profonde de ses protagonistes, aux intérêts fondamentalement divergents : les Grands, les Parlementaires et la haute bourgeoisie, certains secteurs de l'Église, le petit peuple citadin, etc.

La Fronde est le dernier épisode d'opposition significative à l'absolutisme avant... la Révolution de 1789. L'écho s'en prolonge profondément dans les *Pensées*, écrites à la fin des années 1650 ; Pascal y médite sur « l'injustice de la Fronde, qui élève sa prétendue justice contre la force » (LG 78) ; pour Pascal, à juste titre, « on a fait qu'il soit juste d'obéir à la force, afin que le juste et le fort fussent ensemble et que la paix fût, qui est le souverain bien » (LG 76), tandis que « le plus grand des maux est les guerres civiles » (LG 87).